Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260402-D0020260004210-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 avril 2026

DC.2026.042

Date de convocation : 27 mars 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 30	Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes - Rue Notre Dame - 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Christelle LIDURIN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Philippe AUDO

Secrétaire de séance : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA

Election des Vice-Présidents

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

VU l'arrêté préfectoral en date du 09 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de l'organe délibérant de Centre Morbihan Communauté à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en 2026,

VU les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin,

Considérant que chaque vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire et que, si, après deux tours de scrutin, aucun conseiller communautaire n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260402-D0020260004210-DE

Le Conseil communautaire décide :

- **DE PROCLAMER Hugues JEHANNO, conseiller communautaire, élu 1ère vice-président et le déclarer installé,**
- **DE PROCLAMER Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, conseillère communautaire, élue 2ère vice-présidente et la déclarer installée,**
- **DE PROCLAMER Chantal BIHOES, conseillère communautaire, élue 3ère vice-présidente et la déclarer installée,**
- **DE PROCLAMER Pierre BOUEDO, conseiller communautaire, élu 4ère vice-président et le déclarer installé,**
- **DE PROCLAMER Pierre GUEGAN, conseiller communautaire, élu 5ère vice-président et le déclarer installé,**
- **DE PROCLAMER Stéphane HAMON, conseiller communautaire, élu 6ère vice-président et le déclarer installé,**
- **DE PROCLAMER Jean-Marc ONNO, conseiller communautaire, élu 7ère vice-président et le déclarer installé.**
- **DE PROCLAMER Pascal ROSELIER, conseiller communautaire, élu 8ère vice-président et le déclarer installé.**

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 03/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND